

Compte rendu, présenté par le représentant Chasles, relatif à sa mission, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

Pierre Jacques Michel Châles

Citer ce document / Cite this document :

Châles Pierre Jacques Michel. Compte rendu, présenté par le représentant Chasles, relatif à sa mission, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 124-125;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30316_t1_0124_0000_13

Fichier pdf généré le 22/01/2023

deffendent contre les tyrans coalisés contre notre liberté.

Nous regrettons de ne pouvoir vous présenter une offrande qui réponde à notre amour pour la République, à notre zèle à la deffendre, c'est le denier de la veuve que nous vous apportons, il ne vous sera pas moins agréable que les riches offrandes que vous avez reçues.

Notre commune nous a chargé de vous demander la prompte organisation de la municipalité de dix neuf membres dont elle doit être composée, elle est réduite à sept dont deux malades depuis six mois sont hors d'état de remplir leurs fonctions.

Nous déposons sur le bureau la somme de 407 l. 7 s. et les expéditions de l'arrêté du conseil général de la commune et du comité de surveillance (1).

[Extraits des délibérations de la comm. de Brice-Libre] (2)

1^{er} vent. II

Les membres du Conseil considérant que malgré les décrets qui ont chargé les représentants du peuple de renouveler ou compléter les autorités constituées qui leur paroîtroient dans le cas de la loi, et malgré les demandes et sollicitations réitérées, des membres restans lesquelles ont été adressées aux représentans du peuple Charles Lacroix et Musset, la municipalité de ce lieu quoique réduite à six ou sept membres, dont deux depuis longtemps malades, n'est pas encore complétée, de sorte que tout le fardeau de l'administration retombe sur un très petit nombre de membres, ce qui malgré tout le zèle des membres restans, doit nécessairement influer sur les opérations municipales et en ralentir la marche.

Oùï et le requérant l'agent national.

Arrête que les citoyens de la commune seront convoqués en assemblée générale, à l'effet d'aviser aux moyens et adresses qui seront jugées convenables pour obtenir le renouvellement ou complètement de la municipalité, qui aux termes de la loi devroit être complétée depuis plus d'un mois.

Fait et arrêté par les membres qui ont signé. Signé au registre : Thorigny, maire [avec paraphe], Durand (off.), Uzerot (off. mun.), Duquesne (notable), Boubrela (agent nat.), Lorgens (secrét.-greffier).

4 vent. II

L'assemblée générale des citoyens de la commune convoqués d'après l'arrêté du Conseil général en date du 1^{er} ventôse, à l'effet de consulter tous les citoyens, sur les moyens et représentations à faire pour obtenir le complément de la municipalité,

Le citoyen maire, président l'assemblée, ayant consulté les citoyens et proposé de faire une pétition à la Barre de la Convention nationale à cet effet.

Les citoyens consultés ont décidé à une grande majorité que la dite pétition sera faite dans le plus court délai.

P.c.c.: THORIGNY (maire), LORGENS (secrét.-greffier).

(1) L'adresse est signée THORIGNY (maire), GOUJON (présid.). BRUNET (C. 293, pl. 967, p. 34).

(2) C. 293, pl. 967, p. 32 et 33.

[Extrait du reg. du C. révol., 5 vent. II]

Le Comité assemblé au lieu de ses séances ordinaires arrête que le citoyen Jean Germain Gouyon est nommé comissère à l'unanimité pour se joindre aux deux comissère nommé par la commune pour porter la somme de 407 l. 7 s. du don patriotique de la commune de Brice-Libre pour servir à labilliment de nos frère darne combattent au fronquere.

Fait et arete par nous Jean Germain Goujon (président), Jean Jacque Macré, Jean Lucy, Germain de Cenis, Pierre Hautemul, Louis Quatremain, Etienne Bauvin, Jacques Saunier font les fonsion de segretaire, tous membre du Comité et on signié, excepté Louis Quatremain qui a déclaré ne savoir signé, Gouyon, président, Lucy, Macré, Hautemul, Bauvin, Cenis, Saunier (segretaire).

P.c.c.: GOUJON (présid.).

41

Un membre donne lecture d'une adresse de la société populaire de Mons (1), relative aux événemens de la guerre de la Vendée.

Un autre membre interrompt la lecture de cette adresse, et sur sa proposition, la Convention nationale la renvoie aux comités de salut public et de sûreté générale (2).

42

Un citoyen, au nom de la société populaire de Toulouse, rend témoignage des services que le général de brigade Dupuy (3), traduit au tribunal révolutionnaire, a rendus à la patrie dans plusieurs circonstances, et de la conduite civique qu'il a tenue depuis le commencement de la révolution : cette société demande qu'on leur rende promptement un frère, ou qu'on punisse un coupable. Elle sollicite une loi qui accorde des récompenses au dénonciateur véridique, et qui prononce la peine du tallion contre le calomniateur.

Renvoi au comité de sûreté générale (4).

43

Chasles, représentant du peuple à l'armée du Nord, monte à la tribune pour rendre compte de sa mission, et répondre aux inculpations portées contre lui (5).

Il monte avec peine à la tribune; il demande que l'assemblée lui permette de parler assis et

(1) Saint-Jean-de-Monts (Vendée).

(2) P.V., XXXIII, 54.

(3) Cf. Cl. PETITFRÈRE, *Le général Dupuy et sa correspondance, 1792-1798* (Coll. d'hist. révol., 3^e série, n° 1, 1962, in 8°, 228 p.).

(4) P.V., XXXIII, 54. J. Perlet, n° 1182; J. Fr., n° 529; M.U., XXXVII, 267. Voir son dossier dans F^r 4695, doss. 2 et W¹⁴ 161.

(5) P.V., XXXIII, 55.

couvert. L'assemblée le lui accorde. Chasles fait son rapport, dont voici l'extrait :

CHASLES. Je ne devais pas m'attendre que je serais forcé de parler de moi à cette tribune ; et dans quelle circonstance encore ? quand l'aspect d'une blessure dangereuse ne peut laisser aucun doute à mes ennemis eux-mêmes sur les services que j'ai rendus à la république. Je sais que des méchants se sont égayés sur la nature et le danger de cette blessure : la vérité est que je suis estropié pour la vie, et que je souffrirai encore longtemps.

On a prétendu que j'avais des torts ; j'en ai eu, il est vrai, et je m'en honore ; mais envers qui ? envers les égoïstes, les amis de Capet, les agents de Pitt et de Cobourg, les intrigants et les fripons. On m'a calomnié à Paris quand j'étais à Lille ; depuis que je suis à Paris, mes ennemis sont passés à Lille, tout s'est évanoui à mon aspect.

Blessé à la tête des colonnes républicaines, on me transporta à Arras ; on connaissait ma surveillance active, mon énergie révolutionnaire ; l'intrigue s'effraie à mon arrivée et fait tous ses efforts pour me faire rappeler à Paris. Je restai, puis je me rends à Lille, théâtre vaste et alors occupé par des acteurs non moins dangereux pour la sûreté publique que Lafayette et Dumouriez. Lamorlière et ses complices y régnaient alors ; les patriotes y étaient incarcérés ; les administrations se remplissaient d'intrigants ; il s'y était fait une révolution étrange dans l'esprit public. Les principes du plus pur républicanisme, prêchés par Levasseur et Bentabole, étaient oubliés.

Revêtu de grands pouvoirs, animé du zèle le plus actif, je me préparai à une grande régénération de cette ville ; alors l'intrigue murmure ; elle s'agite, elle soudoie des journalistes, et je suis calomnié, abreuvé d'amertume, mais non découragé. Lamorlière est accusé, envoyé au tribunal révolutionnaire de Paris, et paie de sa tête ses menées perfides ; ses complices jurent de le venger. Tout à coup Lille se remplit d'inconnus à la mine haute, aux grandes moustaches, et coiffés d'un bonnet rouge, se disant membres de la Société populaire et n'y allant jamais. Je les fixe, je les suis de l'œil pendant quelques jours, ils disparaissent.

On m'amène un d'entre eux, nommé Richard ; il avoue que, venu de Paris, il n'a recueilli sur sa route que des préventions et des faits odieux à la charge d'Isoré, mon collègue, et de moi, ainsi que de la Société populaire, que nous avions renouvelée. Je mène Richard à la Société populaire ; il est détrompé et se réunit à moi pour jurer anathème aux intrigants.

Ceux-ci changent de conduite. Il fallait paralyser mes pouvoirs pour n'avoir plus à me craindre. On me peint à la Convention comme impotent et hors d'état de vaquer aux importantes fonctions dont j'étais revêtu. On m'a appelé au sein de la Convention, je m'y suis rendu.

Telle a été ma conduite ; l'exposé que je viens de faire est exact. Je demande que l'assemblée me permette de remettre à une autre séance la lecture de l'autre partie de mon rapport, qui concerne les opérations militaires (1).

(1) *Mon.*, XIX, 642 ; *Débats*, n° 533, p. 212-213 ;

Chasles a été souvent interrompu par des applaudissemens (1).

Ses forces ne lui permettant pas de finir son rapport, la Convention en ordonne l'impression et la distribution (2).

44

Les administrateurs du directoire du district de Strasbourg jurent de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour achever la révolution ; qu'ils se rallieront toujours autour de la Montagne, qui a assuré leur félicité en détruisant la tyrannie. Ils invitent la Convention à rester à son poste, et déposent sur l'autel de la patrie 774 marcs d'or, de vermeil et d'argent, et pour 35,380 l. de bijoux provenans des dons patriotiques des citoyens du district de Strasbourg.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Strasbourg, 21 pluv. II] (4)

« Citoyens représentants,

Pendant que toute la France retentissoit des applaudissemens si justement dus aux mesures sublimes qui ont sauvé la République, les citoyens du district de Strasbourg, placés en première ligne, consacraient toute leur existence à la défense de la patrie, le fils voloit aux combats, le père faisoit abonder dans les armées les vivres nécessaires à leur subsistance ; il y portoit le fer et l'airain qui ont donné la mort aux esclaves des tyrans et qui les ont fait fuir devant les soldats de la liberté. Ils en ranimoient les malheureuses victimes et la rage des despotes, et de tous leurs devoirs, celui la seul coutoit à leurs cœurs et ils saignoient des souffrances de l'ami qui mouroit pour eux.

Aujourd'hui qu'ils respirent plus librement, que leur territoire n'est plus souillé par la présence de leurs barbares ennemis, leur premier besoin est d'épancher devant vous, tous les sentimens dont leurs cœurs sont pénétrés ils jurent de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour achever la Révolution. Eh que leur importe ! que la génération présente périsse s'il le faut pour assurer le bonheur des générations futures. Ils formeront constamment avec leurs frères de l'intérieur un faisceau inexpugnable ; ils se rallieront toujours autour de cette Montagne sacrée qui a assuré leur félicité, en détruisant la tyrannie et en la sappant jusque dans ses fondemens.

Ils se réunissent à tous les Républicains pour vous demander de rester fermes à vos postes,

J. Sablier, n° 1182. Extraits ou mention dans *J. Fr.*, n° 529 ; *J. Matin*, n° 571 ; *Mess. soir*, n° 566 ; *Rép.*, n° 77 ; *C. Eg.*, n° 566 ; *J. Mont.*, n. 906.

(1) *M.U.*, XXXVII, 268.

(2) *P.V.*, XXXIII, 55.

(3) *P.V.*, XXXIII, 55. B^{te}, 22 vent. (suppl^{te}).

(4) *C.* 294, pl. 980, p. 23.